

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Juin

CONTRASTE ÉTRANGE

Quand on regarde ce qui se passe en ce moment en Europe, on ne peut s'empêcher d'être frappé de la discordance profonde qui existe au point de vue des appréciations sur la situation politique entre les gouvernements qui font partie de la triple alliance.

Tandis qu'à Rome et à Vienne on est entièrement à la paix et que l'on affirme sur tous les tons et à qui veut l'entendre qu'elle ne sera pas troublée et que personne en Europe ne songe à faire parler le canon, à Berlin, au contraire, il n'est bruit que d'augmentation d'effectifs militaires et de crédits. On parle d'ajouter des centaines de mille hommes à ceux qui sont déjà astreints à endosser l'uniforme militaire.

Guillaume II prétend qu'un Etat n'est solide qu'autant qu'il repose sur une armée considérable, une flotte puissante et de nombreux canons. Et c'est pour cela qu'il veut transformer l'Allemagne en une immense caserne, et tous ses sujets en uhlands.

C'est affaire d'appréciation. Et puis, il ne faut pas oublier que le petit-fils de Guillaume I^{er} aime à jouer aux soldats ; c'est chez lui une véritable manie. Si le nouveau Reichstag lui accordait ce qu'il demande, il exigerait, dans quelques années, une nouvelle augmentation de l'effectif et de nouveaux crédits.

Cette divergence d'appréciation entre les trois gouvernements de la Triple alliance prouve que l'entente n'est pas parfaite entre eux, du moins en ce qui concerne la situation européenne, et que si deux d'entre eux voient tout en rose, l'autre, au contraire, voit tout en noir.

On objectera que le pessimisme des allemands n'est pas fondé ; que c'est simplement une comédie que Guillaume II joue pour obtenir de ses sujets qu'ils lui envoient une majorité résolue à accepter son projet de loi. C'est possible, mais pourquoi récla-

mè-t-il une augmentation de troupes, comme s'il était menacé d'une guerre inévitable ?

Il laisse à entendre que la France songe à la revanche. C'est son droit et son devoir d'y songer. Mais de là à prétendre, comme on le fait à Berlin, qu'elle est prête à tirer l'épée, il y a loin. Non, la France ne menace pas la paix ; elle attend, confiante dans son droit et sa force, le regard tourné vers l'avenir.

Ceux qui menacent la paix de l'Europe, ceux qui entretiennent dans les esprits une continuelle inquiétude ; ce sont ceux qui ont imposé aux peuples du vieux continent le système barbare de la paix armée, ceux qui appellent sous les armes trois millions et demi de soldats, qui s'efforcent de transformer leur pays en une véritable caserne et qui trouvent que cela n'est pas suffisant, qu'il faut encore augmenter le chiffre de leurs armées et le nombre de leurs canons.

Si l'Allemagne ne nous avait pas arraché l'Alsace-Lorraine en 1871 ; si elle n'avait pas depuis inauguré ce régime aussi atroce qu'onéreux, qui consiste à enlever aux travaux pacifiques et productifs de l'agriculture et de l'industrie, toute une génération pour l'enfourer dans les casernes, nous n'assisterions pas au spectacle profondément douloureux que présente aujourd'hui l'Europe, toujours menacée d'une conflagration générale et marchant à la banqueroute, à la ruine.

C'est l'Allemagne qui est cause du malaise qui se fait sentir chez tous les peuples. Nous savons bien que ses hommes d'Etat n'en ont cure, que cela les touche peu et qu'ils ne se gênent pas pour en faire retomber la responsabilité sur la France. Mais, heureusement pour nous, les faits leur donnent un formel démenti.

Ceux qui voient en perspective la banqueroute finale pour tous les Etats européens dont les finances sont obérées par les dépenses militaires, parlent de la nécessité d'un désarmement général ; ils raisonnent sagement ; mais allez donc parler de

désarmer à Guillaume II, qui augmente chaque année le nombre de ses soldats et de ses canons,

Quoi qu'il en soit, il n'est pas sans intérêt de signaler le contraste qui existe entre les déclarations que l'on fait à Rome et à Vienne et celles que l'on fait à Berlin. Sans doute, il ne faut pas y attacher une bien grande importance, car, au fond, cette divergence ne signifie pas grand chose.

Ce qui est certain, c'est que tout le monde se prépare à la guerre, au moment même où l'on fait les déclarations les plus pacifiques.

C'est un signe des temps.

J. QUERCYTAÏN.

AU DAHOMEY

Opinion d'un officier

Le Temps a pris sur la situation actuelle du Dahomey l'avis d'un officier qui connaît bien, dit-il, la pensée du général Dodds sur toutes les questions politiques ou militaires touchant au Dahomey. Voici les principales déclarations enregistrées par le journal officieux :

« Le dernier combat n'a pas eu lieu en territoire pacifié, mais dans la région qui comprend un cercle d'un rayon variant entre 20 et 30 kilomètres autour d'Abomey, où nos troupes ont encore à combattre les partisans de Behanzin. Le général Dodds et le colonel Lambinet n'ont rien négligé pour améliorer la situation des troupes, en particulier, au point de vue sanitaire.

« Cette situation est d'ailleurs la même pour toutes les colonies, qui sont l'objet d'une première occupation. Elle laissera à désirer tant que nous n'aurons pas là-bas des casernes bien aménagées. L'occupation militaire ne peut, d'ailleurs, être maintenant de très longue durée.

« Je puis vous assurer, formellement, que le général Dodds n'est nullement partisan d'une expédition vers le nord du Dahomey. Toutefois, bien que Behanzin ne soit pas encore dompté complètement, le général Dodds tentera tout pour aboutir à une solution autrement que par les armes. Il a, d'ailleurs, maintenant, bien arrêté ses plans et ses moyens d'action à ce sujet.

« L'interlocuteur du Temps estime que la question principale est actuellement celle de l'installation d'un nouveau roi. Il considère, avec le général Dodds et d'après l'avis des commerçants

français, que le rétablissement de Behanzin sur son trône n'est guère possible. Un tel acte ferait le jeu des étrangers et anéantirait d'un seul coup le résultat de l'expédition. La situation ne sera donc stable au Dahomey qu'après l'établissement d'un roi qui sera guidé et conseillé par nous.

« Quant à Behanzin, il ne manque de rien. Son entourage est, en revanche, dans une profonde misère et beaucoup de ses gens sont atteints par une épidémie de variole qui sévit sur le champ. L'endroit exact où se trouve actuellement Behanzin s'appelle Atchirigou. C'est un gros bourg, à l'ouest du mont Gbaouelle et de la rivière du Zou. »

Mort du commandant Mangin

Le chef de bataillon Mangin, qui a été transporté, ainsi que les autres blessés, à Whydah, a succombé le 27 mai. Cet officier possédait à son actif une brillante carrière militaire. Engagé volontaire, il avait pris part successivement à la guerre de 1870, pendant laquelle il avait été promu au grade de sous-lieutenant d'infanterie à Metz et à la campagne du Tonkin, en qualité d'officier d'ordonnance du général Millot. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 26 octobre dernier.

Paris, 7 juin.

Voici, à titre de document, une lettre qu'écrivait le commandant Mangin sur les opérations qui ont précédé le combat où il fut mortellement blessé :

« Nous avons, écrit-il, beaucoup marché depuis notre arrivée au Dahomey et toujours à pied, nos chevaux ayant été laissés à Kotonou lors de notre débarquement. Du reste, ils seraient pour nous beaucoup plus gênants qu'utiles dans la plupart des cas. Je suis à Allada, mais encore pour quelques jours seulement, parce que nous allons marcher dans le nord d'Abomey, où se trouve Behanzin, qui n'a pas l'air de vouloir lâcher prise.

« A notre arrivée, nous étions heureux de marcher sur le camp retranché d'Allada qui, d'après les renseignements recueillis, était occupé par 600 Dahoméens bien armés et surtout bien décidés à nous opposer une sérieuse résistance, mais malheureusement ils n'ont pas eu le courage de le défendre. Ils n'ont eu que celui de le réduire en cendres. Que de ruines et quels travaux nous avons dû faire pour reconstruire les abris à nos hommes ! On nous avait signalé la présence dans la forêt et dans des villages situés à huit et dix kilomètres, à l'Ouest d'Allada, de 1,000 Dahoméens armés ; je suis alors parti avec ma compagnie à quatre heures du matin.

« A sept heures, nous nous emparions d'une

Son fils était à ses côtés, lui servant de préparateur.

Elle ne fut pas maîtresse de son premier mouvement.

Et le tressaillit brusquement et le lui désigna du doigt.

— C'est lui.

Williams sursauta.

— C'est lui qui t'a trahie ?

— Ton père.

Le jeune homme examina le duc.

Il parut stupéfait de le voir là, dans cette société de gens riches.

Il était étonné de sa mise élégante, de son grand air.

Il demanda :

— Il est donc riche ?

— Très riche maintenant, j'ai pris mes renseignements.

— C'est un grand personnage.

— Un duc.

— Un duc ? répéta Williams, abasourdi.

— Le duc de Morlac.

Un jeune homme était à côté de Jean.

C'était son portrait vivant, plus jeune.

— C'est son fils, dit Jenny Clarkson.

Williams les couvrait tous les deux de son oeil étincelant.

Il semblait mesurer en son esprit l'abîme social qu'il y avait de lui à eux, et sa haine, sa rage s'accroissaient de toute la largeur de cet abîme.

Il ne pouvait plus maintenant détacher d'eux son regard.

(A suivre)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

42

LE

GARÇON DE JEU

PAR JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

XIII

C'est en revenant d'Italie, dans la ville où il avait été envoyé en garnison, à Saint-Maixent, qu'il s'était épris de la jeune fille qui devait devenir sa femme et donner le jour à Blanche.

Il n'était encore que sous-lieutenant... Il était rentré de Crimée avec le grade de sergent.

Son père vivait encore ainsi que sa mère.

Son frère seul était mort.

Il n'eut pas de peine à obtenir le consentement de ses parents.

Le mariage qu'il faisait était d'ailleurs fort convenable.

Sa fiancée était charmante, issue d'une des familles les plus honorables de la petite ville, possédant une fortune suffisante pour pouvoir lui fournir la dot réglementaire.

Quand elle fut mariée elle suivit Boislaurier dans les diverses garnisons où on l'envoya.

Il s'aimaient comme deux tourtereaux et ne pouvaient point se séparer.

La deuxième année de leur union, une fille leur fut donnée, Blanche, la fiancée de Maurice, mais le bonheur que leur causa cette naissance fut empoisonné par deux nouvelles que Boislaurier reçut coup sur coup, celle de la mort de son père, et de sa mère. Puis survint la guerre. Notre héros, qui venait de recevoir les galons de capitaine, fut appelé un des premiers, et dut laisser seule sa femme, qui était encore un peu souffrante de ses couches. Le moment de la séparation fut pénible.

On ne savait pas si on se reverrait. La guerre pouvait être longue, menaçante... Boislaurier s'arracha aux embrassades de sa fille et de sa femme, et partit faire son devoir... Il ne se battit pas avec moins de courage, et gagna, au cours de la terrible campagne 1870-71, les épaulettes de commandant et la croix d'officier.

Il retrouva sa femme très changée, très amaigrie.

La malheureuse ne s'était pas entièrement remise de sa couche.

Le désir seul de revoir son mari semblait l'avoir soutenue jusque-là.

En effet, c'est seulement quelques temps après le retour de son mari qu'elle mourut.

Boislaurier, dont la douleur fut immense, demanda son changement, vint à Paris, fut appelé près du ministre de la guerre et resta dans les bureaux.

On ne se battait plus d'ailleurs. Il pourrait rendre autant de services rue Grenelle que dans une garnison, et il ne quitta plus Paris jusqu'au

jour où nous l'y retrouvons avec le duc de Morlac, dont il est devenu l'ami et auquel l'attachent encore davantage les liens qui viennent de se former entre sa fille et le fils du duc.

Le souvenir de Louise Poitevin était à ce moment bien loin de son esprit et peut-être encore plus loin de celui du duc.

Ni l'un ni l'autre ne s'imaginait que le spectre de la femme trahie, abandonnée, allait se dresser tout à coup devant eux et faire fuir leur bonheur et celui de leurs enfants. C'était à cet heure en effet que la fille de l'huissier arrivait à Paris sous le nom de Jenny Clarkson, accompagnée de Williams Weston, plus haineux qu'elle encore et plus assouffi de vengeance.

XV

En débarquant à Paris avec son fils, Louise Poitevin, devenue Jenny Clarkson avait voulu, ainsi que nous l'avons vu, frapper un grand coup.

Fort de ses leçons qu'elle avait reçues de son ancienne maîtresse, elle avait fait tout ce qu'il fallait pour attirer sur elle l'attention du public, aussi était-elle devenue promptement à la mode. Non seulement son salon de la place Vendôme ne désemplissait pas, mais on l'appelait encore à domicile, où elle donnait des séances de spiritisme vraiment fort curieuses.

C'est au cours d'une de ces séances, dans le cercle même du boulevard des Italiens, qu'elle avait revu le duc de Morlac. Elle l'avait reconnu aussitôt. Elle le trouvait toujours le même, à peine vieilli, avec sa taille droite, sa moustache cirée et soigneusement noircie. Les cheveux seuls, que le gentilhomme ne soignait pas, étaient tout blancs.

sentinelle dahoméenne et une demi-heure après d'une trentaine d'individus, qui avaient eu le soin de jeter leurs fusils dans la brousse et de prévenir leur camarades, qui se sont enfuis dans la forêt.

» Ces trente gaillards, solidement attachés, ont été gardés par quelques hommes, pour nous permettre de continuer notre excursion, et vers onze heures on découvrait cette fameuse voiture que nous avons fait ramener à Allada par nos prisonniers. Nous avons, en outre, trouvé une quarantaine de fusils à pierre et un à tir rapide avec ses cartouches. La reconnaissance que je viens de faire, soit 130 kilomètres en cinq jours, n'a pas été moins intéressante : attaque de villages, voyage en pirogue sur le Zou, etc. »

Le *Figaro* dit que M. Delcassé a déclaré que le gouvernement est disposé à négocier avec Behanzin, à la condition qu'il vienne personnellement. Mais les propositions de Behanzin sont jusqu'à présent inacceptables.

INFORMATIONS

La Chambre

La Chambre vote en première lecture la proposition de loi de M. Cabart-Danneville, portant réorganisation du corps des infirmiers de la Marine.

Elle reprend la discussion de la loi sur les accidents du travail et l'assurance obligatoire.

Au Sénat

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de MM. Lacombe, Monsservin et Griffe, sur les incidents auxquels a donné lieu l'adjudication des draps de troupe.

M. Lacombe commence par protester de son respect pour le Ministre et pour le personnel du Ministère de la guerre. Il rappelle quels sont les règlements qui déterminent la procédure des adjudications de fournitures pour l'armée. Le Ministre fixe un prix maximum au-dessus duquel les soumissions sont écartées. Or, dans une adjudication qui a eu lieu le 25 mai, le Ministre a fixé en outre un prix minimum. Certains fournisseurs, ignorant cette disposition, ont soumissionné à des prix inférieurs et se sont trouvés, par là même, écartés.

Il y a là, selon M. Lacombe, une irrégularité qui vicie l'adjudication.

M. Lacombe demande au Ministre de la Guerre de reconnaître qu'il s'est trompé et de revenir sur la mesure qu'il a cru, à tort, qu'il était en droit de prendre.

A l'Académie

L'Académie a procédé, jeudi, à l'élection d'un membre, en remplacement de M. John-Lemoine.

M. Brunetière a été élu par 22 voix contre M. Emile Zola qui en a obtenu quatre.

La santé de M. Carnot

D'après le *Figaro*, M. Carnot a eu mercredi une nouvelle crise hépatique.

Un mieux sensible s'est produit dans la soirée, mais il est probable qu'une cure d'eaux sera nécessaire au président de la République.

Ambassades

L'*Echo de Paris* reproduit le bruit que le général de Boisdeffre serait nommé ambassadeur à Saint-Petersbourg.

M. de Montebello irait à Londres.

M. Dupuy à Albi

On fait courir le bruit, ces jours derniers, que M. Dupuy, président du conseil, ministre de l'intérieur, renoncerait à se rendre à Albi où il doit, comme on sait, présider la distribution des récompenses du concours agricole.

Au ministère de l'intérieur, on affirme qu'il n'y a rien de changé au programme arrêté entre les représentants du département du Tarn et M. le ministre de l'intérieur. M. Dupuy, accompagné de M. Tisserand, directeur au ministère de l'agriculture, se rendra dimanche prochain à Albi.

Guerre et famine

La guerre européenne dont nous menacent les armements sans cesse grandissants de la Triple-Alliance ne fera pas seulement une effrayante consommation d'hommes et d'argent, mais encore elle empêchera les belligérants de se ravitailler à l'étranger. Les voies ferrées seront encombrées et la course rendra presque impossible le transport par mer.

Or, fort peu de pays en Europe peuvent se suffire avec leurs propres ressources.

L'Angleterre ne peut vivre 187 jours sur sa propre production, l'Italie 289 jours, l'Allemagne 311, la France 333. Seules l'Autriche-Hongrie et la Russie ont de quoi se suffire.

Cette question a été patiemment examinée par une revue étrangère, la *Russhy Viestnik* qui tire de son étude les conclusions suivantes :

1° Le succès définitif est assuré aux puissances qui sont en état de se suffire à elles-

mêmes et de soutenir une guerre dont la durée ne saurait être prévue d'avance, sans danger de complications intérieures.

2° Par suite de l'importance prépondérante de la question d'alimentation, celles dont la production est insuffisante ne prendront l'initiative d'une action militaire que quand la moisson sera terminée, et dans le cas où elle sera au-dessus de la moyenne, une récolte mauvaise étant le meilleur gage de la paix.

3° L'acquisition hâtive, faite à l'étranger, de denrées alimentaires par un Etat dont la production est insuffisante pourra être considérée comme l'indice le plus certain d'une guerre prochaine.

4° La durée de la guerre provoquera dans la plupart des Etats de l'Europe occidentale, en Allemagne surtout, des mouvements populaires, dont on ne peut pressentir l'importance, mais qui en rendront la continuation impossible.

Vieux canons à réformer

A propos des terribles accidents survenus en divers champs de tir, le *XIX^e Siècle* dit : « On a coutume de lancer la mélinite ou la poudre sans fumée avec des canons qui ne sont pas faits pour nos nouveaux explosifs, ou plutôt la mélinite et la poudre sans fumée continuent à lancer de vieux canons. Est-ce que le général Loizillon ne va pas envoyer à la fonte cette antique ferraille, qui n'est dangereuse qu'à ceux qui la touchent ? C'est pour le savoir, du reste, qu'un député le questionnera ces jours-ci au sujet des deux accidents récents. »

Les cartouches Lebel

Le conseil supérieur de la guerre a traité, dans sa dernière séance, l'important problème de l'armement de notre infanterie. Le conseil n'a pas pris de solution. Les commandants d'armée qui le composent sont d'avis qu'avant d'adapter au fusil Lebel le petit appareil inventé par le comité technique d'artillerie, il convient de poursuivre les expériences comparatives entre le tir des anciennes cartouches avec cet appareil appelé tampon masqué et le tir des nouvelles cartouches, fabriquées depuis que l'on s'est aperçu des déficiences des autres.

Les modifications introduites à la fabrication des poudres ont prouvé que l'on peut se dispenser de l'emploi du tampon masqué. Chacune des autres armées ne pourrait formuler la même affirmation ; il est bon qu'on sache en France et hors de France qu'au point de vue de l'armement de l'infanterie, nous continuons à tenir, et de très loin, le premier rang que nous avons procuré, il y a sept ans, l'adoption de la poudre sans fumée et le fusil de petit calibre à répétition.

Le vol de 230,000 francs

Paris, 8 juin.

Nous avons raconté qu'un garçon de recettes, du nom de Marty, avait disparu en enlevant à la Société Générale la somme de 230,000 francs en billets de banque. Un hôtelier de la rue Muller est venu déclarer au commissaire de police que, la veille, un garçon de recettes était venu pour louer une chambre. Il n'en avait pris possession que pour y changer de vêtements, en disant : « J'ai quelques visites à faire, et il ne serait pas convenable de me présenter dans ma tenue de travail chez les personnes que je dois voir. »

Après avoir payé 5 francs pour la location de sa chambre, il avait laissé sa livrée ainsi que divers objets et n'était pas revenu.

Le commissaire s'est transporté à l'hôtel de la rue Muller, et a découvert, en même temps que l'uniforme, la sacoche d'encaissement de Marty. Elle était absolument vide, à côté, se trouvait un portefeuille renfermant des titres et de nombreux papiers.

On affirme que le chef de la sûreté s'est rendu à Bruxelles. On suppose que Marty se cache dans un hôtel de cette ville.

Une victime du devoir professionnel

Narbonne, 8 juin.

Un des médecins les plus estimés d'ici, le docteur Emile-Jacques Mècle, est mort ce soir à quatre heures, après une maladie de quarante-huit heures. Mardi, M. Mècle donnait des soins à une dame atteinte de diarrhée cholériforme ; le soir, le malheureux docteur s'alitait à son tour pour ne plus se relever. Le devoir professionnel compte donc une victime de plus.

M. Mècle, qui était chirurgien des hospices, médecin des chemins de fer, des prisons, etc., etc., avait en 1870 rempli l'emploi de médecin en chef des mobilisés de l'Aude. Il était âgé de 51 ans.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Emprunt départemental

Le gouvernement a soumis à la Chambre un projet de loi tendant à autoriser le département du Lot à contracter un emprunt pour la réparation des dégâts causés sur les chemins vicinaux par l'ouragan du 31 octobre 1892.

Contributions indirectes

M. Cros, de Cahors, est nommé surnuméraire des contributions indirectes à Tulle, en remplacement de M. Brugidou, appelé à Cahors.

M. Gout

La société nationale des Beaux-Arts, réunie sous la présidence de M. Puvis de Chavannes, a reçu comme sociétaire (section d'architecture), M. Gout, l'architecte bien connu qui présida à la restauration du Pont Valentré.

Distinction honorifique

Un témoignage de satisfaction a été accordé au sieur Jambert Baptiste, pour avoir sauvé le jeune Pierre Raymond, en danger de se noyer dans le canal d'aménée du moulin de Vailles, alimenté par la rivière la Bave.

La taxe de la viande

D'après les derniers rapports préfectoraux dits de quinzaine, un mouvement de protestation assez marqué se produit, dans les localités ouvrières et dans les villes importantes, contre le maintien du prix élevé de la viande, alors que le bétail, par suite de la sécheresse, est cédé à vil prix par la culture.

Des associations pour le débit à prix réduit de toute viande de boucherie ont tenté de se constituer dans plusieurs centres ; mais elles ne peuvent fonctionner efficacement devant la ligue des intermédiaires, et l'on signale même une intervention violente des boucheries syndiquées à cet effet.

L'administration supérieure est informée qu'en présence de cette situation et du taux injustifiable de la viande, un certain nombre de municipalités ont l'intention d'établir une taxe de cette denrée.

Un de nos confrères, le *Gaulois*, traitant cette même question de l'abaissement du prix de la viande, constate aussi le mouvement général de protestation qui se produit contre le maintien des tarifs actuels, alors que le bétail est cédé à des prix excessivement bas par la culture.

Il cite ce fait que sur les marchés de l'Orne, où, ordinairement, les vaches sont payées 400 fr., elles n'ont pas trouvé acquéreur à 70 fr.

Autre exemple :

Lundi, au marcadé de la Villette, la marchandise était en si grande quantité, que les bouvillons, dont la culture cherche à se débarrasser, ne pouvant plus les nourrir, ne trouvaient pas acquéreur à 25 et même 20 centimes le 1/2 kilo. Jamais on n'avait vu pratiquer d'aussi bas prix.

Vraiment les bouchers en général et tout particulièrement ceux de Cahors, feraient preuve de sagesse en n'attendant pas, pour abaisser leurs prix, d'y être contraints par le rétablissement de la taxe ; car, bon gré mal gré, en présence de la résistance des bouchers, il faudra que les municipalités en arrivent à cette pénible extrémité.

Nous apprenons de source certaine que par ordre de M. le Maire, les principaux bouchers de la ville ont été réunis, mardi soir, 9 juin courant, au commissariat de police.

Il s'agissait de prendre leur avis sur l'opportunité de l'abaissement du prix de la viande.

Malgré la résistance opposée par ces commerçants, nous pouvons affirmer qu'un nouvel arrêté de taxe sera pris incessamment, et que le tarif sera mis en rapport avec le prix du bétail sur pied.

Concours régional en 1894

M. le Ministre de l'agriculture vient de prendre un arrêté nommant les membres de la commission chargée de visiter les exploitations du département du Lot.

C'est arrêté est ainsi conçu :

« Article premier. — La commission spéciale chargée de visiter l'exploitation des concurrents à la prime d'honneur de la petite culture, à la prime d'honneur de l'horticulture et à la prime d'honneur de l'arboriculture, et de décerner les prix réservés aux journaliers ruraux, et aux serviteurs à gages dans le département du Lot, en 1893, est composée ainsi qu'il suit :

» Petite culture. — MM. de Verninac, sénateur, président ; Rey, président de la Société agricole et industrielle du Lot ; Drouhault, professeur départemental d'agriculture ;

» Horticulture. — MM. Dufour, directeur de la ferme-école du Montat, président ; Bruggalières, conseiller général ; Vincens, pépiniériste à Cahors ;

» Arboriculture. — MM. Delport, conseiller général, propriétaire à Cahors, président ; Pezet, professeur d'agriculture au collège de Figeac ; Deloncle, agriculteur, maire de Saint-Médard.

» Art. 2. — La commission se divisera en trois sections correspondant aux trois primes d'honneur.

» Art. 3. — Les trois sections se réuniront pour décerner, après discussion des titres, des journaliers ruraux et des serviteurs à gages, les prix réservés à ces deux catégories de travailleurs.

Art. 4. — Les travaux de la commission devront être terminés le 31 décembre 1893, au plus tard. Les rapports, listes des récompenses et dossiers des concurrents devront être parvenus au ministère, au plus tard, le 1^{er} février 1894.

La première réunion de la commission aura lieu à l'hôtel de la préfecture, le lundi 19 juin, à deux heures du soir.

Le but de cette réunion est de régler les travaux du jury, qui doivent être commencés au plus tôt et être terminés le 31 décembre prochain.

Le traitement des instituteurs

L'accord s'est établi entre le ministre de l'instruction publique et la commission chargée d'examiner, au Sénat, le projet de loi sur le classement et le traitement des instituteurs.

La commission accepte les principales dispositions auxquelles le gouvernement et la commission de la Chambre avaient donné leur adhésion ; notamment : le nouveau calcul du pourcentage ; — la part plus large faite aux deux classes supérieures ; l'augmentation du traitement des stagiaires (c'est-à-dire les amendements de MM. Montaut et Jaurès à la Chambre) — l'application du droit commun aux villes de 100 à 150,000 habitants ; — l'élévation de la part de l'Etat dans les dépenses des villes de plus de 150,000 habitants, du produit des 4 centimes au produit des 8 centimes additionnels généraux ; la fixation nouvelle des traitements généraux, en dehors toutefois des suppléments facultatifs communaux.

La commission a, en revanche, écarté certaines mesures nouvelles, comme l'augmentation de l'indemnité de direction et l'allocation d'un supplément aux instituteurs de la 4^e classe qui ont quinze ans d'exercice comme titulaires. Le ministre s'est réservé de défendre, sur ces quelques points, les résolutions de la Chambre.

En ce qui concerne l'application de la nouvelle loi, la commission rejette comme financièrement impossible, l'exécution immédiate et intégrale. Elle accepte l'application échelonnée en quatre annuités, telle que le gouvernement l'avait demandée à la Chambre, d'accord avec la commission du budget.

M. Combes, rapporteur, déposera très prochainement son travail et M. Poincaré demandera au Sénat de vouloir bien discuter le projet dans un aussi bref délai que possible.

Les monnaies étrangères

Au-dessus de tous les guichets des caisses publiques, un avis prévient le public que les monnaies étrangères, quelles que soient les nationalités, sont rigoureusement refusées.

Si cette défense est officiellement exécutée, comme nous devons le supposer, comment ces caisses publiques peuvent-elles donner assez souvent des monnaies étrangères, et principalement des italiennes, aux personnes qui viennent présenter des mandats ou des livrets de caisse d'épargne postale ?

Le gouvernement devrait, au lieu de refuser les monnaies étrangères, les accepter et ne pas les rendre à la circulation. S'il le voulait, il trouverait ainsi le moyen de faire des échanges avec les nations voisines, de telle sorte que chacune garderait ses monnaies à peu de chose près.

En ce moment, dans la monnaie de cuivre en circulation, sur dix pièces il y en a plus de la moitié venant d'Italie.

Concours agricoles

Voici le programme des primes générales proposées par la Société agricole et industrielle du Lot dans sa séance du 13 mai 1893, pour les destinations suivantes :

Concours de bestiaux à Gourdon, le samedi 29 août 1893, jour de foire, à 1 heure du soir, dans la cour de l'école primaire, pour les espèces bovine et porcine ;

Concours de bêtes à cornes et de bêtes à laine grasses, à Cahors, le 1^{er} février 1894, jour de foire, à 1 heure de relevée, sur la place Thiers ;

Concours de vignobles pour l'arrondissement de Gourdon, siège du concours.

Première partie

1^o Prix d'honneur. — Dans l'arrondissement de Gourdon, siège des concours de bestiaux et de vignobles. — Un prix d'honneur sera décerné, s'il y a lieu, lors de la distribution générale des récompenses, à l'agriculteur de l'arrondissement de Gourdon dont l'exploitation sera la mieux dirigée et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles. Ce prix d'honneur consiste en une médaille d'or de la valeur de 100 fr., en une somme de 300 fr. en argent pour le propriétaire ou fermier, et en une somme de 100 fr. que le jury répartira entre les divers agents de l'exploitation, d'après leurs mérites constatés au moment de la visite.

2^o Drainage ou irrigations. — Dans l'arrondissement de Gourdon, siège des concours. — Une prime de 100 fr. sera accordée en faveur du drainage ou des irrigations exécutés sur une contenance d'un hectare au moins.

3^o Plantations de mûriers, d'arbres fruitiers,

forestiers et de chênes truffiers. — Dans l'arrondissement de Gourdon, siège des concours. — Une prime de 60 fr. sera accordée à la plus belle plantation de mûriers, d'arbres fruitiers ou forestiers, faite de 1888 à 1891.

Une somme de 100 fr. sera accordée, en une ou deux primes, aux plantations de chênes truffiers les plus belles et les plus productives, d'une superficie de un hectare au moins.

4° Granges, étables et fosses à fumier perfectionnées. — Dans l'arrondissement de Gourdon, siège des concours. — Une prime de 100 fr. sera accordée aux granges, étables et fosses à fumier perfectionnées.

Les cultivateurs qui auraient déjà été primés dans les quatre catégories ci-dessus, n'auront droit qu'à des rappels de prime ou à des mentions honorables.

5° Elèves de la Ferme-Ecole. — La Société accordera 100 fr., en deux encouragements : l'un de 60 fr., l'autre de 40 fr. aux deux élèves de la Ferme-Ecole du Montat, qui auront obtenu les numéros 1 et 2 aux examens de sortie de 1893, et deux médailles d'argent aux élèves de l'orphelinat d'Arnis qui auront obtenu les meilleures notes de l'année.

Deuxième partie

Concours de bestiaux à Gourdon. — Le 26 août 1893, jour de foire, dans la cour de l'école primaire, à une heure du soir, pour les espèces bovine et porcine.

1° Taureaux étalons. — Quatre primes de 170, 140, 120, 90 fr. aux propriétaires de taureaux étalons de belle race, qui n'auront perdu que deux dents incisives.

2° Vaches pleines ou suitées. — Quatre primes de 120, 100, 80, 60 fr. pour les vaches reconnues pleines ou qui conduiront leur suite de l'année.

3° Verrats. — Trois primes de 50, 40 et 30 fr. aux verrats de belle race, susceptibles d'améliorer l'espèce porcine.

4° Truies. — Cinq primes de 60, 50, 40, 30 et 20 fr. aux plus belles truies portières, de belle race, perfectionnées, conduisant leur suite.

Troisième partie

Concours de bêtes à cornes et de bêtes à laine grasses. — Dans le concours de bêtes à cornes et de bêtes à laine grasses, une somme de 650 fr. sera distribuée en primes.

Quatrième partie

Concours de vignobles. — Dans le concours de vignobles, une somme de 500 fr. sera distribuée en trois primes : une de 250 fr. pour la première catégorie ; une de 150 fr. et une de 100 fr. pour la deuxième.

Cinquième partie

Concours d'instruments agricoles. — Une somme de 100 fr. sera accordée en une ou deux primes aux instruments agricoles perfectionnés.

Sixième partie

Primes offertes aux serviteurs des deux sexes. — Des récompenses seront accordées aux anciens serviteurs agricoles qui seront restés le plus longtemps sans interruption au service d'un même maître.

Un minimum de quinze ans de service est nécessaire pour prendre part au concours.

Récompenses

Une prime de 60 fr. et un diplôme.
Une prime de 40 fr. et un diplôme.
Une prime de 30 fr. et un diplôme.
Une prime de 20 fr. et un diplôme.
La limite d'inscription pour le prix d'honneur, pour le drainage et les plantations d'arbres, est fixée au 10 juin.

Eaux thermales

M. le Ministre de l'instruction publique a informé M. le Préfet du Lot : 1° que les thermes de Gouterets et de Barèges refusent la gratuité du traitement ; 2° que le nombre des concessions de gratuité pour le Mont-Dore mis à la disposition du ministère est épuisé. — Les demandes des instituteurs du Lot pour lesdites stations ne seront donc examinées qu'au point de vue des secours à accorder.

Vol

Dans la nuit du 7 au 8 courant, un vol d'une somme de 30 à 40 francs a été commis dans le tiroir du comptoir placé dans la boulangerie du sieur Hugon, Jean, boulanger, rue Nationale, 17. Le voleur a pénétré dans le local par l'arrière-magasin, dont la porte n'était pas fermée, jusqu'à ce moment. Le voleur n'a pu être découvert. Une enquête est ouverte.

Tribunal correctionnel de Cahors

Dans son audience du 8 juin le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Conduché comparait, jeudi dernier, devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation de coups et blessures et extorsion de signature.

A l'audience, Conduché nia avoir attiré Grelet et lui avoir fait souscrire une valeur. C'est sous le coup de l'indignation et de la colère, dit-il, qu'il a donné un coup de manche de fourche à Grelet, qui faisait des propositions obscènes à sa femme.

Le ministère public ne retient que le délit de violences et blessures et le tribunal condamne Conduché à 50 fr. d'amende.

La femme Soulié, accusée du vol de deux draps de lit au préjudice du sieur Foissac, de Prayssac, est condamnée à 20 jours de prison.

Le sieur Roudergues accusé d'avoir tenu des propos diffamatoires contre le sieur Bladier, ancien maire de Goujounac, est condamné à 50 fr. d'amende, 100 fr. de dommages intérêts et aux dépens.

Le tribunal déboute ensuite des fins de sa plainte, sans dépens, le sieur Delpech, qui accusait le sieur Neumille, de délit forestier à son préjudice.

Gourdon

Depuis longtemps des vols importants étaient commis au préjudice des marchands de cerneaux de notre ville, sans pouvoir arriver à mettre la main sur le coupable, quand M. Delbos, négociant, auquel, dans le courant de cette année seulement, il en a été enlevé 1000 kilogrammes environ, s'étant aperçu que dans la nuit de mardi dernier il avait été encore victime d'une nouvelle soustraction, pria M. Stèze, brigadier de police, de faire des perquisitions au domicile de la femme Noubel, aubergiste, soupçonnée de receler la marchandise volée.

Grâce à un habile procédé employé par M. Delbos, consistant à avoir marqué de son nom une partie des cerneaux, il a été facile de constater, qu'en effet, on avait eu raison de faire des perquisitions chez cette femme, qui n'a pas craint d'accuser le nommé L..., comme lui ayant vendu cette marchandise.

Recéleuse et voleur, conduits devant M. le Procureur de la République, ce dernier s'est empressé de les faire écrouer en attendant plus ample information, car on s'attend de jour en jour à de nouvelles arrestations.

Jeudi dernier a eu lieu, à Gourdon, le banquet annuel donné à l'occasion de la réunion générale de la Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du département du Lot.

A midi précis, plus de cent convives prenaient place sous le préau de notre école communale de garçons admirablement décoré pour la circonstance.

Au champagne, M. Verdié, inspecteur primaire à Gourdon ; M. Izénic, inspecteur d'académie ; M. Simonis, président de la Société de secours mutuels, et quelques instituteurs ont pris successivement la parole.

Les discours prononcés par MM. Izénic et Verdié ont été particulièrement remarquables et soulignés de vigoureux applaudissements.

Faycelles

La clavelée, maladie contagieuse, sévit avec intensité dans notre commune sur un très grand nombre d'animaux de l'espèce ovine. Beaucoup de propriétaires ont leurs troupeaux totalement infestés.

Thédirac

Une petite fille de 4 ans, Clémentine Magne, s'amusa à une balanoire avec plusieurs de ses camarades, lorsque par un faux mouvement, elle tomba et, dans sa chute, se prit le cou dans la corde qui, formant noeud-coulant, étranglait cette pauvre enfant.

Grâce à la petite Marthe Goudal dont les cris ont attiré les voisins, Clémentine a pu être, deux heures après, rappelée à la vie par les soins empressés qui lui ont été prodigués.

Quelques instants plus tard la strangulation aurait été complète.

St-Daunès

Le directeur des postes et télégraphes a autorisé la création d'un facteur receveur à St-Daunès.

Figeac

Il y a quelque temps, un vol fut commis au préjudice de M. Vincent, horloger, rue Gambetta, à Figeac, et la police n'avait pu parvenir à en découvrir les auteurs.

Nous apprenons que la police de Béziers vient de mettre en état d'arrestation les auteurs de ce vol. On a trouvé à leur domicile plusieurs montres, chaînes et bagues en or, ainsi que des reconnaissances du Mont-de-Piété, qui établissent que tous ces objets sont bien la propriété de M. Vincent.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 11 JUIN 1893
de 8 à 9 h. 1/2 du soir (Allées Fénélon)
Le Major (Pas Redoublé) Gartner.
Le Dieu et la Bayadère (Overture) Auber.
Guillaume Tell (Fantaisie) Rossini.
Le Muguet (Valse) D'Albert.
Samson et Dalila (Fantaisie) St-Saëns.
Echos du Quercy (Mosaïque) Kelsen.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 3 au 10 juin 1893
Naissances
Esaich Louis, rue Lastié.
Despax Marcel, rue du Portail des Augustins, 12.
Rigal Marguerite, à Bégous.
Pendaries Gaston, Impasse B. sières, 8.
Mariages
Ramond Jean, coiffeur, et Flauijac Louise, tailleur.
Burg Antoine, cultivateur, et Bousquet Marie.
Décès
Pouzergues Lucie, épouse Girma, 24 ans faubourg Labarre.

Bach Augustin, 29 ans, (Hospice.)
Linas Marie, épouse Labourel, 56 ans, à Fontanel.
Despeyroux Jeanne, 75 ans, V^e Jordanet, à Laparrie.
Suisse Marie-Hilaire, employé de la monnaie en retraite, 74 ans, rue du Parc, 7.
Cagnac Jérôme, charpentier 63 ans, rue Mascoutou.
Lafage Marie, 71 ans, V^e Cabanes, (Hospice.)

AGRICULTURE

La question du blé

Nous touchons à la moisson, et je ne crains pas de dire que l'anxiété est au cœur de tout cultivateur. Dans les masses rurales, cette question du blé est, comme la vente des bestiaux, la question aiguë, qu'on me passe le mot!

Tandis que nos gouvernants sont tout entiers à des sujets politiques, des questions de rivalités, sujets ou questions où existent des dessous personnels que les neuf dixièmes de la France ne connaît pas, ils oublient absolument qu'il existe un peuple travailleur, lequel ne se rassemble pas dans les Bourses de travail pour faire du bruit, mais lutte chaque jour contre les saisons et l'apreté de l'alma parents.

Ce peuple, qui forme la grande majorité des Français, se trouve profondément déçu, lorsqu'après tant de peine, et je puis le dire, de travail patriotique, un politicien vient lui dire : « Vous ne comprenez rien à l'économie générale. Des nations, plus jeunes que nous, ont la production à meilleur marché ; elles nous envahissent. Il faut en prendre son parti. C'est la marche en avant du siècle. »

Et, en attendant, la France s'appauvrit de jour en jour. Oui, car la production agricole est le pivot de la richesse nationale. Enlever une partie de ses racines à un arbre, ne le verrez-vous point se flétrir ?

Un professeur bien connu à Toulouse, et qui est certes un économiste hors pair, faisait, l'autre jour, une réflexion bien juste dans une assemblée :

« Si toute peine mérite salaire, l'agriculteur a la peine sans salaire. »

Que se passe-t-il, en effet, pour le blé ? Supposez ce qui est une moyenne admise, que l'hectolitre de blé revienne entre 16 et 17 fr. il n'aura rien du tout pour son travail. Comme, de plus, il y a des cas fortuits, des frais généraux, etc., il travaillera à perte. Le cultivateur est donc en droit de dire : « Garantissez-moi un salaire pour le travail du sol national. »

Le consommateur (on dit l'ouvrier quand il faut opposer la classe populaire aux ruraux) est loin d'être dans la même position. Si, de 17 francs, le blé monte à 20 francs, il ne perd que 3 francs, soit un septième de son travail, en supposant que son travail lui serve à acheter du pain.

Voilà comment, même en économie politique, on peut donner raison aux revendications du monde agricole.

« Mais, en ce moment, quelles sont-elles, ces revendications, au sujet du blé ? »

Oh ! que, d'une manière ou d'autre, on fasse revenir le blé à un taux normal ?

C'est bien difficile, » dira-t-on. Oui et non.

Si l'on est préoccupé de questions politiques

ou électorales, on trouvera énorme d'augmenter encore les droits sur les blés. Et cependant il faudra bien qu'on arrive à cela, car c'est là la vraie cause de notre mal.

Pourquoi subir la loi des nations étrangères, au lieu de leur faire subir la nôtre ?

Les seules nations prospères sont celles qui défendent leur industrie. Et la production du sol n'est-elle pas la première des industries ?

D'ailleurs, à côté du fait général de l'importation étrangère à bas prix, il se joint des accessoires, qu'on me passe le mot, que l'on néglige trop.

Là-dessus, sans avoir besoin d'une loi, le gouvernement pourrait agir. Deux fraudes principales se glissent dans le commerce des blés.

(A suivre). L. DE MALAFOSSE.

ETUDE

de M^e DUCLAUX, avoué à Cahors
Cours de la Chartreuse, n° 10
(Ancienne étude DELBREIL)

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le cinq juin conrant enregistré, Il appert :

Que Madame Marguerite Gleye, sans profession, épouse du sieur Raymond Carrières, domiciliée à Ory, commune de Cézac,

A été séparée de biens d'avec Raymond Carrières son mari.

Pour extrait certifié véritable :

Cahors, le dix juin mil huit cent quatre-vingt-treize.

L'avoué poursuivant :

DUCLAUX.

Si M. le Ministre de l'Intérieur, comme un plaisant appelait l'estomac, n'est pas bien portant, prenez des Pilules Suisses.

L'INSTITUT des BÉGUES de TOULOUSE ouvre cours pour corriger le

Bégaiement
ET TOUS LES AUTRES DÉFAUTS de PRONONCIATION
le 19 juin
DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

FOUDRE APPROUVÉ PAR L'ACADEMIE DE MÉD. DE PARIS, LAXATIF RAFFAÏCHISSANT, PURGATIF AGRÉABLE, PROMPT ET SÛR.
19, rue Jacob, 9, rue du 4-Septembre, Paris, et TOUTES PHARMACIES.

Hernies

Cure complète par le bandage galvanocuratif de M. NARBONNE, spécialiste-diplômé, inventeur à Paris, 19, rue Notre-Dame-de-Nazareth, qui appliquera lui-même ses appareils à Cahors, les vendredi 16 et samedi (foire) 17 juin, Hôtel des Ambassadeurs.

Faveurs aux ouvriers.

M. NARBONNE visite la France depuis 29 ans ; il se charge, séance tenante, d'exécuter l'appareil qui convient à chacun.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la **Tisane Dussolin** ; le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibillieux connu est la **Tisane Dussolin**. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la **Tisane Dussolin** produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies. Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Bains de mer de l'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouligouen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plonarnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Ile-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bag-Meil, Fonesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Cbatéaolin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les BILLETS pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire inclus, au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray, aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au Retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller

ou au Retour, pendant 48 heures, soit à Nantes soit en deçà.

2^o Les BILLETS pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au Chef de Gare trois jours avant celui du départ.

EXCURSIONS EN AUVERGNE
et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe		1 ^{re} classe	2 ^e classe
Nantes...	113 fr.	87 fr.	Angoulême...	91 f.	68 f.
Auray...	103	77	Bordeaux...	98	73
Le Mans...	103	77	Agen...	98	73
Tours...	91	68	Périgueux...	86	64
Blois...	86	64	Montauban...	98	73
Orléans...	86	64	Toulouse...	103	77
Poitiers...	91	68			

L'itinéraire comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (bains de Nérès), Evaux (bains d'Evau), Eyguande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes; St-Sulpice-Laurière pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau situées sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n^o 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet

d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 10 juin 1893. — Gravures : Les obsèques du capitaine Soufflot. — Monument de Théophraste Renaudot, inauguré le 4 juin. — Les salles de gardes des hôpitaux de Paris; Bicêtre. — A propos de pédale. — Sport vélocipédique. — Portraits : Le capitaine Soufflot. — Tunisie : Fêtes d'inauguration du port de Tunis; Panorama du nouveau port. — La fantasia arabe, près la porte Bab-Benat. — La cavalcade. — Autriche-Hongrie; Budapest : Inauguration du monument des Honveds. — Beaux-Arts : Tableau de M. G. Guignard; Le Matin, (Gelée blanche). — Publications et livres illustrés : Charlet et son œuvre.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : Le père des journalistes, par G. Lenôtre. — Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Les salles de garde des hôpitaux de Paris : Bicêtre, par Guy Tomel. — A propos de pédale, par Ch. de Coyart. — Le timbre dominical, en Belgique, par X... etc. — Explication de gravures, Echees, Rébus, Bibliographie, Récréations de la famille, Science amusante, Choses et autres, etc. — En supplément : « Ce qu'Elle voulait », roman par Pierre Maël, illustrations de Marold.

Le numéro : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1071^e livraison (10 juin 1893). — Texte : L'aventure d'Alexandre Vorzof, par Mme de Nanteuil. — La France au Dahomey, par X. Thiès. — Les photographies colorées, par Frédéric Dillaye. — Les voyages merveilleux de Lazare Poban, par Eugène Mouton. — Une ville

en gage, par Pierre de Mériel. — Stung-Tren et l'île de Khong, par Louis Rousselet. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Zier, etc. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1692^e livraison (10 juin 1893). — Voyage aux Nouvelles-Hébrides et aux îles Salomon (Océanie), par M. le docteur A. Hagen, médecin de la marine. — Treize gravures de Bazin, Thiriat, Boudier, Gotorbe, Riou, Jouas, Devos, Rousseau et de F. Courboin.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA
MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

VELOUTINE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE
Seule récompensée à l'Exposition Universelle
CH. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS
et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque CH. FAY.)

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupirey de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY
Ancienne Maison EDOUX
FONDÉE EN 1829
3, Rue des Augustins, CAHORS
RIVIÈRE Elie, Successeur

PURGATIFS et DÉPURATIFS
ENGORGEMENTS d'INTESTINS, Constipation, M. graine, Congestions, etc.
Exiger les VÉRITABLES
GRAINS de Santé du docteur FRANCK
avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du Docteur FRANCK
1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)
Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

MALADIES DES ENFANTS
Pour combattre le lymphatisme, les gourmes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour faire fondre les glandes du cou et ramener l'appétit, les médecins ordonnent le Sirop de Raifort iodé de Grimault et C^{ie} à la place du sirop antiscorbutique et de l'huile de foie de morue.
Dépôt : Toutes Pharmacies.

CAPSULES DE
Quinine de Pelletier
ou des 3 Cachets
ADOPTÉES par tous les médecins pour leur efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Fièvres intermittentes, la Goutte, le Rhumatisme, le Lumbago, la fatigue corporelle, le manque d'énergie. Elles sont souveraines pour arrêter un rhume, un refroidissement à leur début. Une capsule représente un verre de Quinquina.
Plus solubles, plus faciles à prendre que les pilules et cachets, elles ont résolu le problème de la Quinine à bon marché.
Flacons de 10, 20, 100 capsules. Prix moyen : 4 franc le gramme.
DÉPOT : Pharmacie VIAL, 53, rue de Châteaudun. PARIS

Vins de Bordeaux-Médoc
Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis.
Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

A CEDER
Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

A Vendre
EN BLOC OU EN PARCELLES
Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

VIN de VIAL
TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT
Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE DE CHAUX
Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.
Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée tonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amalgame, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.
LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON
Dépôt dans les principales pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE
BI-CARBONATÉE SODIQUE de Saint-Julien de Jordanne (Cantal)
Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal
La bouteille (verre non compris). 0^{fr} 30
La caisse de 21 bouteilles... 6 00
S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.
M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

A VENDRE
LA VIGNE de M. Andrieu Montaudé, située faubourg Cabessut, à 10 minutes de la ville. Vigne replantée et greffée, en plein rapport, maison comprenant chambre, cuisine, grenier, cave. Jardin potager, fruits de toute espèce, tonnelles, eau à boire, eau pour arrosage.
S'adresser, pour visiter, à M. Fournier, capitaine en retraite, 91, boulevard Gambetta, au 1^{er}, tous les jours, de midi à cinq heures.

A VENDRE
(Pour cause de départ éventuel)
UNE MAISON
composée de deux corps de bâtiments SISE
Faubourg et rue St-Georges, N^o 24
Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.
REVENU MOYEN : 1,200 fr.
S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.